

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

**SYNDICAT D'ELECTRIFICATION ET DES EAUX DU SUD EST DES ARDENNES**

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU : 15 DECEMBRE 2006

Afférents au Comité Syndical	220
En exercice	220
Qui ont pris part à la délibération	113

L'an deux mille six

et le : 15 décembre

à 20 heures 00, Le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances sous la présidence de :

**Monsieur PATRICE GROFF**

Date de la convocation
6 décembre 2006

Nombre de Membres présents : 113

Date d'affichage
6 décembre 2006

Monsieur Vincent FLEURY est élu secrétaire de séance à l'unanimité

Objet de la Délibération
--------------------------

**ADHESION DE  
NOUVELLES  
COLLECTIVITES**

**ADHESION DE NOUVELLES COLLECTIVITES**

**VOTE :**

**POUR : 113**

**CONTRE : 0**

- Vu l'arrêté préfectoral n° 96-613 du 18 décembre 1996 portant modification des statuts du Syndicat et le modifiant en syndicat à la carte.
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2002/77 du 20 juin 2002 portant modification relative à la compétence assainissement des statuts du syndicat (articles 1,2 et 10).
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2006/49 du 2 mai 2006 portant adhésion de 11 communes supplémentaires et d'un syndicat de communes au syndicat.

**DELIBERATION  
N° 2006/14**

Le Comité Syndical, accepte par 113 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, l'adhésion suivante :

**CHALANDRY ELAIRE**

ainsi que les collectivités qui en feraient la demande avant le 31 décembre 2006.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,  
**Patrice GROFF**

après dépôt en Sous  
Préfecture

Le :

et publication ou  
notification

du 15 décembre 2006